

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis No 20-10

Arrêté d'imposition pour l'année 2021.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis No 21-10 s'est réunie le lundi 5 octobre dans la salle de la Municipalité.

Elle était composée de Mesdames Rachel Gueissaz, Tsetsegeider Heintz, ainsi que des Messieurs Alain Bonnevaux, Jean-René Marguet, Joel Herminjard, Paul-André Simon et du rapporteur Michel Bahrami.

La Municipalité incorpore ainsi que monsieur Stéphane Champod, secrétaire municipal et Jean-Michel Brandt, boursier, nous ont reçu dans la salle de la Municipalité. Nous les remercions pour les compléments d'information et les réponses qu'ils nous ont apportés.

Monsieur le syndic nous a exposé les différents efforts que la commune a déployé durant cette période difficile. Le service de conciergerie a particulièrement été mis à contribution, différentes actions ont été menées ou sont en cours de réflexion en collaboration avec la SIC pour aider les entreprises et commerces locaux.

Il nous a aussi expliqué que le RHT (réduction du temps de travail, ou chômage partiel) ne s'applique pas aux services publics ainsi qu'aux structures fortement subventionnées par la commune ou l'état, ce qui a impacté en particulier la garderie et l'UAPE. Cela impliquant des surcoûts liés à la pandémie.

Plusieurs questions concernant l'impact des bons communaux pour le commerce local, le plan d'investissement, la facture sociale, les rentrées fiscales ont été posées.

Dans ses réponses, la Municipalité nous a expliqué que dans cette période compliquée, le canton et les communes devront, l'an prochain, re-négocier la péréquation ce qui la motive à être prudente et attendre les résultats de ces négociations pour définir le taux d'imposition futur.

Le préavis n° 20-10 soumis à votation est accepté par la commission à l'unanimité.

Conclusion :

Ainsi à l'unanimité de ses membres, la commission à l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les conclusions du préavis 20-10 telles que présentées par la municipalité.

Pour la commission, Michel Bahrami.